

## ACTUALITÉ - Améliorations foncières en région d'estivage ; soutien financier et procédure

Conjointement avec la Confédération, le Canton de Vaud octroie des subventions à titre d'améliorations foncières pour la construction ou la réfection d'ouvrages à vocation agricole en région d'estivage. Les ouvrages subventionnés sont répartis en deux grandes catégories, à savoir les viabilités et les constructions rurales. Les taux de contribution pour les viabilités sont calculés en pourcentage des travaux subventionnables tandis que les ouvrages relatifs aux bâtiments alpestres font l'objet de taux forfaitaires. Les forfaits sont valables pour des ouvrages neufs. En cas de réfection d'un bâtiment alpestre, une déduction sur le forfait est appliquée. Le tableau ci-dessous résume les objets et taux maximaux applicables.

Ces taux ou forfaits peuvent être majorés lors de l'établissement d'un projet de développement

régional agricole (PDRA). Un PDRA regroupe plusieurs sous-projets ayant pour but de créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture par le biais d'un renforcement de la coopération avec les secteurs connexes comme l'artisanat, le tourisme ainsi que la filière du bois et la sylviculture.

Un **avant-projet** doit être déposé auprès des améliorations foncières. Ce document doit exposer le(s) problème(s) identifié(s), fixer les besoins et proposer les solutions techniques adéquates. Selon la complexité du projet, un bureau d'ingénieur ou un architecte sera mandaté pour établir ce document. Sur cette base, le secteur des améliorations foncières (AF) de la DGAV-DAGRI se détermine sur une entrée en matière et indique la procédure à suivre pour la suite du projet. Le schéma ci-contre résume les documents attendus par le secteur AF.

Viabilités	Taux CH	Taux VD
Raccordement électrique	33%	40%
Téléphonie et internet		
Adduction d'eau		
Chemin d'accès		53%

Bâtiment alpestre	Unité	Forfait CH CHF/unité	Forfait VD
Chalet d'alpage (habitation)	Bâtiment	30'360.-	2x forfait CH mais maximum 30% du coût total
Chalet d'alpage (habitation) dès 50 UGB (animaux traits)	Bâtiment	45'600.-	
Location et installation destinés à la fabrication et au stockage de fromage	UGB (animaux traits)	920.-	
Etable y c. installations fumière et fosse à purin	UGB	920.-	
Porcherie y c. installations fumière et fosse à purin	Place à l'engrais	280.-	
Stalle de traite	Vache laitière	240.-	
Place de traite	Vache laitière	110.-	

### AVANT-PROJET

> **Sert** à fixer les besoins, les solutions possibles, les coûts et la planification des travaux

> **Traite** des éléments suivants :

- Inventaires des infrastructures existantes
- Contraintes environnementales
- Définition des besoins en améliorations structurelles
- Solutions proposées
- Estimation du coûts des travaux
- Priorités d'exécution des travaux (si étapes de réalisation)

> **Contient** les éléments suivants :

1. Extrait de la carte nationale au 1:25'000
2. Rapport technique d'ingénieur avec devis
3. Plan(s) de situation du projet

**Selon les cas, une expertise fédérale et cantonale est faite pour :**

- Analyser l'intérêt agricole
- Evaluer les solutions techniques et leurs coûts
- Assurer la cohésion des politiques transversales
- Définir la suite de la procédure

Les travaux ne peuvent pas démarrer (y.c. installation de chantier ou tous travaux préparatoires) si l'autorisation de mise en chantier n'a pas été délivrée par la DGAV (≠ permis de construire) sous peine de la perte d'éligibilité du projet aux subventions.

### Contacts :

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)  
Secteur Améliorations foncières  
Av. de Marcelin 29 - Case postale - 1110 Morges  
Tél. : +41 21 316 65 76  
info.agriaf@vd.ch

Office de Crédit Agricole (OCA)  
Av. des Jordils 3 - CP 1080 - 1001 Lausanne  
Tél. : +41 21 614 24 33  
oca@prometerre.ch

*Ci-contre, de haut en bas, quelques exemples de réalisations de bâtiment alpestre et de viabilités*

- Création d'une porcherie sur l'alpage de la Neuve (Commune de Blonay)

- Chemin d'accès réfectionné sur l'alpage de Châtel (Commune de L'Isle)

- Création d'une citerne en béton sur l'alpage de la Notariale (Commune de Vaulion)

